

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT
ET DE L'AMÉNAGEMENT DURABLES
Autorité de [...]
Réseau ferré de France

Décision du 18 janvier 2008 portant délégation de signature (adjoint au directeur délégué au système d'information, chef de l'unité pilotage et services)

NOR : *DEVT0822184S*

Vu la loi n° 97-135 du 13 février 1997 modifiée portant création de l'établissement public « Réseau ferré de France » en vue du renouveau du transport ferroviaire,

Vu le décret n° 97-444 du 5 mai 1997 modifié relatif aux missions et aux statuts de Réseau ferré de France, notamment son article 39,

Vu la délibération du conseil d'administration de Réseau ferré de France en date du 29 novembre 2007 portant délégation de pouvoirs au président et fixant les conditions générales des délégations au sein de l'établissement,

Vu la décision du 2 janvier 2008 portant organisation générale de Réseau ferré de France,

Vu la décision du 7 janvier 2008 portant délégation de pouvoirs du président au secrétaire général,

Vu la décision du 19 juin 2006 portant nomination de M. Parel (Bernard) en qualité d'adjoint au directeur délégué au système d'information,

Décide :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Parel (Bernard), adjoint au directeur délégué au système d'information, chef de l'unité pilotage et services, pour signer tout acte lié à la préparation, à la passation et l'exécution des marchés de services ou de fourniture ainsi que des avenants s'y rapportant, dans la limite de 10 000 euros hors taxes hors taxes.

Article 2

Les délégations consenties par la présente décision sont exercées :

- dans la limite des attributions de M. Parel (Bernard) ;
- sous réserve des affaires que le délégant se réserve ;
- dans le respect des procédures et des règlements en vigueur dans l'établissement.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables.

Fait à Paris, le 18 janvier 2008.

*Le secrétaire général
de Réseau ferré de
France,
J.-L. Rohou*